



CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES 2023

COUPE PIERRE DESCHAMPS

Golf Club de Lyon

21 au 25 juin 2023

REGLES LOCALES ADDITIONNELLES

Ces règles annulent et remplacent toute autre règle locale du Golf Club de Lyon Parcours les Sangliers.

Elles complètent les Règles Locales Permanentes de la ffgolf.

Limites du parcours – Hors limites (Règles 18.1)

- Le Club House, la terrasse et le parking sont hors limites.
- **Trou n°5** sur la gauche et **Trou n°13** sur la droite : hors limites peu visibles du départ.

Conditions anormales du parcours (Règles 16.1)

- **Sont des obstructions inamovibles :**
 - **Trou n°5** : la paroi en bois et matière synthétique du bunker.
Si la balle est dans le bunker et si cette paroi interfère avec la zone du stance ou du swing intentionnel, un dégagement sans pénalité est autorisé selon la règle 16.1 c et, en option supplémentaire, dans la dropping zone ayant la dimension d'une longueur de club tout autour du piquet vert.
- **Sont terrains en réparation :**
 - Les zones dénudées (ou la terre est apparente) **mais uniquement** si la balle de la joueuse repose sur le green et si la zone dénudée se trouve sur la ligne de jeu de la joueuse. Pas de dégagement gratuit pour le stance. (Règle locale type F-6 Règle 16.1d modifiée).
 - Les zones marquées en blanc par le comité en continu ou discontinu.

Partie intégrante

- Tous les chemins du parcours et leur continuité quel qu'en soit leur revêtement.
- Tous fossés et zones de ruissellement non marqués comme étant des zones à pénalité (lignes et/ou piquets) font partie de la Zone Générale.

Zones à pénalités (Règles 17)

- En l'absence de ligne la lisière de la ZAP est définie par ses limites naturelles (là où le sol s'incline vers le bas pouvant contenir l'eau). Les piquets ne sont qu'indicatifs du statut de la zone à pénalité.
- **Trou 6** : la zone à pénalités située sur la gauche du trou s'étend à l'infini.

Conditions particulières du Match Play :

- La possibilité de jouer 2 balles en cas de doute selon la règle R20.1c(3) **ne s'applique pas** en Match-Play.
- Les arbitres peuvent être appelés pour obtenir une information sur l'application d'une règle ou pour résoudre un désaccord entre les adversaires (Règles 20.1b(2) et 20.1b(3)) mais **ils n'interviendront pas de leur propre initiative même si une infraction est commise devant leurs yeux**.
Seuls, le dépassement du temps de recherche de balle au-delà de 3 minutes, l'entente pour déroger aux règles, l'infraction grave au code du comportement, le retard du joueur à sa 1^{ère} zone de départ, la cadence de jeu rapide, et le retard déraisonnable entraîneraient une intervention de leur part. **(Temps de jeu imparti pour 18 trous 3h55)**.
- Le « prêt ? jouez ! » **ne s'applique pas** en Match-Play. Si vous jouez hors tour, il n'y a pas de pénalité mais l'adversaire peut exiger l'annulation du coup et le respect de l'ordre de jeu.

Bureau du tournoi :
06 44 16 78 13 (Paul)